

Ordre du Jour : Projet piste cyclable à Courtille

Présents: MAROT Enzo, MESRI Salma, TALABOT Marthe, VEDRINE Lorette, MAROTEAU Lisa, LAVIGNE Maël, PASCAL Noélie, DUMONT Jules, LALANDE Elie : Conseillers Municipaux Enfants; Mme CAZIER Pauline, Conseillère Municipale; Mr Chatendeau directeur du Centre Technique Municipal; M. DI CASTERA Thierry, Animateur Municipal; M. NACOULMA Madi, Service civique international du service jeunesse. Deux Parents d'enfants conseillers.

Tout d'abord Mr Di Castera a présenté les acteurs présents ce jour aux jeunes conseillers.

Le projet piste cyclable.

Les conseillers ont choisi lors de la réunion plénière du 02 décembre 2017 de travailler sur la création d'une piste cyclable à Guéret. Ce travail s'inscrit dans la continuité de la démarche engagée l'année précédente (journée sans voiture) ainsi que l'histoire du Conseil Municipal d'Enfants. En effet ce dernier est à la base de la piste routière actuelle de Courtille.

Le tour de l'étang de Courtille de 3 km est adapté à la fois pour les joggeurs, les promeneurs et accessible pour les poussettes, cependant il est interdit à la pratique du vélo. De ce fait les conseillers souhaitent soumettre au conseil municipal un dossier de faisabilité d'une piste cyclable qui n'empruntera pas le circuit pédestre.

La rencontre entre les conseillers enfants et Mr Chatendeau directeur du Centre Technique Municipal a eu lieu sur le site le 19 mars de 17h15 à 18h45.

Le technicien s'est proposé pour commencer le tour de courtille et guider les Conseillers Municipaux Enfants. Il leur a présenté différentes solutions en fonction des contraintes des lieux (passage important de population, marécages, route étroite).

La question relative au revêtement de la surface du parcours s'est posé. Les conseillers ont proposé une piste cyclable dans les même matériaux que le chemin pédestre mais dans un coloris gris / bleu. En effet un enrobé se montrait trop cher et pollue même s'il permettrait la pratique d'autres activités comme le roller.

Le chemin choisi passe par des lieux où les pieds sont humidifiés mais le chemin tracé est choisi afin d'être le plus plat possible et n'empiétant pas sur le parcours pédestre.

Un plan proposé par les conseillers sera établi lors de notre prochaine rencontre dédié au travail de la piste cyclable. Mr Chatendeau se propose de soumettre le résultat aux Bureaux d'Etudes de la municipalité afin de le mettre sur un document officiel.

Réunion terminée à 18h45